



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 27 juin 2019

Date de la convocation : 21/06/2019

Nombre de membres au CM : 14

Présents : MM. Roger GANÉE, Alain IMBERT, Jean-François GANÉE, Edouard TRAPET, Rachid BOULAHYA, Yves GELIN et Mmes Valérie HOSTALIER, Michèle ROUX, Nathalie BROCOT, Aurélie LABELLE, Emilie BROCOT

Absent(s)-excusé(s) : Jean-Jacques GIORGIS (procuration à Monsieur Rachid BOULAHYA)

Absent(s)-non excusé(s) : Messieurs Carlos DA SILVA et Ali ERTUGRUL

Secrétaire de séance : Michèle ROUX

Adoption à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 11 juin 2019

1) Vote des comptes administratifs 2018

Délibération N° 19_034

Monsieur le Maire explique qu'un courrier de la Préfecture fait état d'erreurs de saisies dans les Comptes Administratifs 2018 des budgets SALON DE COIFFURE, BOULANGERIE et le Budget Principal.

Monsieur la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales permet le vote des comptes administratifs jusqu'au 30 juin de l'année N+1.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur Alain IMBERT et sort de la salle pour le vote des comptes administratifs 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte:

Le Compte Administratif 2018 - SALON DE COIFFURE-FLEURISTE

	Fonctionnement		Investissement	
	Budget + DM	Réalisation	Budget + DM	Réalisation
Dépenses	86 310,00€	1 856,36€	87 651,00€	6 213,63€
Recettes	86 310,00€	4 519,52€	87 651,00€	3 235,73€
Résultat		2 663,16 €		- 2 977,90 €

Le Compte Administratif 2018 – BOULANGERIE

	Fonctionnement		Investissement	
	Budget + DM	Réalisation	Budget + DM	Réalisation
Dépenses	207 575,00 €	3 278,38 €	212 222,00 €	11 945,00 €
Recettes	207 575,00 €	11 585,28 €	212 222,00 €	8 897,17 €
Résultat		8 306,90 €		- 3 047,83 €

Le Compte administratif 2018 – COMMUNE

	Fonctionnement		Investissement	
	Budget + DM	Réalisation	Budget + DM	Réalisation
Dépenses	1 209 615,00 €	595 577,50 €	623 815,00 €	203 772,07 €
Recettes	1 212 113,00 €	702 958,34 €	623 815,00 €	54 924,19 €
Résultat		107 380,84 €		- 148 847,88 €

2) Vote des comptes de gestion 2018

Délibération N° 19_035

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter à l'ordre du jour le vote des comptes de gestion 2018, établis par Madame la Trésorière de Saint-Jean-de-Losne afin d'assurer la conformité des comptes administratifs 2018 avec les comptes de gestion 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents déclare conforme et vote

- Le Compte de Gestion 2018 du budget annexe SALON DE COIFFURE ;
- Le Compte de Gestion 2018 du budget annexe BOULANGERIE ;
- Le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal

3) Affectations des résultats 2018

Délibération N° 19_036

Monsieur le Maire indique que les des erreurs relevées dans les comptes administratifs 2018 ont influé sur les résultats de l'exercice 2018 et, qu'à ce titre, il convient de voter de nouveau les affectations des résultats 2018 des budgets annexes et du Budget Principal.

Il rappelle également que compte tenu de la clôture des budgets annexes, les résultats de ces budgets annexes doivent être repris dans le budget principal pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal décide:

- **Budget annexe Salon de coiffure** : d'affecter à la section d'investissement du Budget Principal (article 1068) l'excédent constaté en section de fonctionnement : **2 663,16 €**.
- **Budget annexe Boulangerie** : d'affecter à la section d'investissement du Budget Principal (article 1068) l'excédent constaté en section de fonctionnement : **8 306,90€**.
- **Budget Principal Commune** : d'affecter à la section d'investissement (article 1068) l'excédent constaté en section de fonctionnement : **637 941,68€**

4) Budget Supplémentaire 2019

Délibération N° 19_037

Monsieur le Maire explique que les résultats 2018 des budgets annexes et du budget principal doivent être repris dans le budget principal 2019.

Il propose au Conseil Municipal le vote d'un Budget Supplémentaire visant à régulariser le budget primitif voté le 11 avril 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses			
Chapitre	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Budget 2019
001	716 458,00 €	- 716 458,00 €	
023	- €	- €	
Chap 011	179 650,00 €	78 313,00 €	257 963,00 €
Chap 012	292 870,00 €	- 2 796,00 €	290 074,00 €

Chap 65	131 000,00 €	9 950,00 €	140 950,00 €
Chap 66	18 500,00 €	- 600,00 €	17 900,00 €
Chap 67	1 200,00 €	- 650,00 €	550,00 €
Chap 68	11 000,00 €	- €	11 000,00 €
Total	1 350 678,00 €	- 632 241,00 €	718 437,00 €

Recettes			
Chapitre	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Budget 2019
002	637 941,68 €	- 637 941,68 €	
Chap 70	23 800,00 €	200,00 €	24 000,00 €
Chap 71		- €	
Chap 73	484 488,00 €	5 500,00 €	489 988,00 €
Chap 74	89 449,00 €	- €	89 449,00 €
Chap 75	110 000,00 €	- €	110 000,00 €
Chap 77	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Total	1 350 678,68 €	- 632 241,68 €	718 437,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses				
Chapitre	Reste à réaliser 2018	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Budget 2019
001		484 620,55 €	287 621,36 €	772 241,91 €
Chap 10		2 000,00 €	50,00 €	2 050,00 €
Chap 16		110 200,00 €	- 200,00 €	110 000,00 €
Chap 18		276 652,00 €	- 276 652,00 €	0
Chap 20		5 000,00 €	32 700,00 €	37 700,00 €
Chap 204		25 000,00 €	- 25 000,00 €	
Chap 21		55 000,00 €	220 355,00 €	275 355,00 €
Chap 23	40 000,00 €	245 000,00 €	- 245 000,00 €	- €
Total	40 000,00 €	1 203 472,55 €	- 6 125,64 €	1 197 346,91 €

Recettes			
Chapitre	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Budget 2019
001		- €	
021	716 458,00 €	- 716 458,00 €	- €
024		357 026,00 €	357 026,00 €
Chap 10	27 000,00 €	648 911,00 €	675 911,00 €
Chap 13	91 000,00 €	- 2 000,00 €	89 000,00 €
Chap 16	1 500,00 €	63 000,00 €	64 500,00 €
Chap 21	356 526,00 €	- 356 526,00 €	
Chap 28	11 000,00 €	- €	11 000,00 €
Total	1 203 484,00 €	- 6 047,00 €	1 197 437,00 €

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2019.

5) Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz – RODP 2019

Délibération N° 19_038

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 Avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution gaz
- fixe le montant de la redevance pour l'année 2018, selon le décret du 25 mars 2007, comme suit : $RODP = [(0,035 \times 10\,951 \text{ m}) + 100 \text{ €}] \times 1,24 = 599,27\text{€}$ arrondi à 599€

6) Travaux sylvicoles – Programme 2019

Délibération N° 19_039

Monsieur GANEE Jean-François, adjoint en charge du patrimoine foncier expose le projet de travaux sylvicoles, proposé par l'ONF, à réaliser au titre de l'année 2019 concernant les parcelles AE 84 Nord et AH 38.

Il indique que ces travaux sont nécessaires à la bonne gestion du patrimoine forestier communal. Monsieur le Maire soumet au vote le devis de l'ONF.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal vote à l'unanimité accepte la réalisation des travaux sylvicoles sur les parcelles citées ci-avant pour un montant de 1 284,45 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants

7) Devis SICECO pour le déplacement du point lumineux L14-L15

Délibération N° 19_040

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'entreprise BLANQUART YACHTING de déplacer le point lumineux L14-L15, située à proximité de l'entreprise. A ce titre, le Syndicat InterCommunal d'Energies de Côte-d'Or (SICECO) a été sollicité pour évaluer le coût des travaux.

Après avoir reçu le devis n° DM/035/D Monsieur le Maire l'a soumis à l'entreprise BLANQUART YACHTING pour accord. Monsieur le Maire précise que l'entreprise BLANQUART YACHTING a donné son accord pour la prise en charge du coût des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis n°DM/035/D d'un montant de 3 565,34€ et à procéder aux démarches nécessaires pour demander le remboursement du coût de ces travaux à l'entreprise BLANQUART YACHTING.

8) Devis SICECO pour la rénovation des mâts sur la promenade du port

Délibération N° 19_041

Monsieur le Maire explique que certains mâts situés sur la promenade du port nécessitent d'être rénovés. Un devis a été demandé au Syndicat InterCommunal d'Energies de Côte-d'Or (SICECO).

Après avoir entendu le coût financiers pour ces travaux et notamment le reste à charge pour la commune après la participation du SICECO,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis du SICECO n° EP/1045/D d'un montant de 2 449,51€ (deux mil quatre cent quarante-neuf euros et cinquante et un centimes) et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

9) INFORMATIONS DU MAIRE :

a) Péniche Restaurant-Bar « Que C Bon » :

Monsieur le Maire évoque la rencontre du 9 juin 2019 avec VNF et la Brigade Fluviale au sujet de l'ouverture du restaurant-bar « Que C Bon » sur le Canal de Bourgogne.

Il informe le Conseil Municipal qu'aucune autorisation n'a, à ce jour, été délivrée par Voies Navigables France et qu'il n'a reçu aucune convocation pour assister aux visites de sécurités et d'accessibilités nécessaires à l'ouverture d'un établissement accueillant du public.

b) Fête Patronale 2019 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la bonne organisation de la Fête Patronale 2019 qui s'est tenue le 22 et 23 juin 2019.

Il remercie les agents municipaux qui ont œuvrés pour que les festivités se déroulent dans de bonnes conditions.

Pour la prochaine édition, il sera demandé l'artificier de reculer son pas de tir d'une cinquantaine de mètres afin d'éviter la projection de projectiles chez les riverains.

c) Comité de Pilotage pour la restauration morphologique de la Bièvre sur le territoire de St Usage

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GELIN, délégué au Syndicat de la Vouges et de la Bièvre.

Monsieur GELIN informe que des travaux de restauration de la Bièvre à Saint-Usage sont en prévision afin de permettre à ce cours d'eau de retrouver un écoulement adapté.

Fin de séance : 21 heures 15.

(L'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat)